



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Internet

Question écrite n° 57441

### Texte de la question

En proposant un accès illimité à Internet pour un forfait de 100 francs par mois, l'interconnexion forfaitaire illimitée apparaît aujourd'hui comme le moyen de garantir l'universalité d'accès à Internet. Cette formule de ratification apporte en effet une réponse adaptée aux milliers d'internautes qui souhaitent pouvoir maîtriser le coût de leurs communications téléphoniques. Cette solution sera d'ailleurs très prochainement opérationnelle dans de nombreux pays. Toutefois, France Télécom, qui n'hésite pas à la promouvoir hors de nos frontières, se refuse pour l'instant à la mettre en oeuvre en France. M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le fait que cette position risque de faire prendre à notre pays un retard très préjudiciable en matière d'accès Internet pour tous.

### Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57441

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé** : industrie  
**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 février 2001, page 747

**Réponse publiée le** : 5 mars 2001, page 1418